

Lyon, le 3 juin 2009

COMMUNIQUE de PRESSE

[l'Université Jean Moulin Lyon 3 accèdera à l'autonomie le 1^{er} janvier 2010.](#)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 accèdera aux compétences prévues par la loi LRU en matière financière et de ressources humaines au 1^{er} janvier 2010.

Dans son environnement national et international, l'Université Jean Moulin Lyon 3 entend prendre la place qui lui revient et l'acquisition de ces nouvelles compétences sera un atout indispensable.

Dans cette perspective, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a réformé en profondeur ses modes d'organisation et de fonctionnement. Forte de ses équipes administratives, pédagogiques et de recherche reconnues, elle offre aux étudiants et aux enseignants-chercheurs français et étrangers un cadre de travail stable et de qualité.

Le passage à l'autonomie permettra :

- de conforter la place de l'Université Jean Moulin Lyon 3 comme pôle d'excellence en matière d'enseignement et de recherche
- de favoriser l'égalité des chances et la réussite en premier cycle,
- de valoriser la recherche à l'international,
- de renforcer les liens avec nos partenaires publics et privés et le monde professionnel en général.

Contact Presse : Communication et Relations Extérieures
tissier@univ-lyon3.fr – 04 78 78 71 84

www.univ-lyon3.fr